

**SENAT DE BELGIQUE.**

---

SÉANCE DU 29 JUILLET 1862.

---

**Rapport de la Commission de l'Intérieur, chargée  
d'examiner le Projet de Loi concernant un  
échange de terrain.**

*(Voir les N°s 155 et 171 de la Chambre des Représentants, et le N° 71 du Sénat.)*

---

Présents : MM. D'OMALIUS D'HALLOY, Président ; CORBISIER, le Baron DE SELYS-LONGCHAMPS, HANSENS-HAP, DE PITTEURS-HIÉGAERTS et le Baron DE RASSE, Rapporteur.

**MESSIEURS,**

Le projet d'échange qui vous est présenté parait des plus avantageux : deux parcelles contiguës à l'école vétérinaire, mesurant ensemble 25 ares 68 centiares 13 milliars, et appartenant à des particuliers, sont échangées contre deux parcelles appartenant à l'État, et dont la superficie est la même. — Il y a donc de ce chef un avantage certain, puisqu'une opération à la convenance du Gouvernement se trouve réalisée sans soulte.

Cet échange présente un autre avantage :

Par suite des travaux exécutés à la Senne et de la translation de la station du Midi près l'école vétérinaire, les terrains affectés à cet établissement augmenteront nécessairement de valeur, et les annexions proposées aujourd'hui ne peu vent que faciliter la réalisation de ces espérances.

Pour le présent, cet échange procure à l'école une clôture naturelle, et lui donne de l'extension du côté où l'espace lui faisait défaut.

Votre Commission, à l'unanimité, a l'honneur de vous proposer l'adoption du Projet de Loi.

*Le Rapporteur,*  
Baron DE RASSE.

*Le Président,*  
D'OMALIUS.